



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2010

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA  
CHAMOISERIE - VERSEMENT D'UNE  
INDEMNITE A UN MEMBRE DU JURY DANS LE  
CADRE D'UNE CONSULTATION POUR  
MAITRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 22 décembre 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine PAGE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE -  
VERSEMENT D'UNE INDEMNITE A UN MEMBRE DU JURY DANS LE  
CADRE D'UNE CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 20 Septembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux de réhabilitation ainsi que l'enveloppe financière de 2 100 000 € HT affectée au Centre technique municipal (CTM) de la Chamoiserie. Il a également procédé à l'élection en son sein des membres du jury chargés d'examiner les candidatures et les offres.

Le jury est composé de la manière suivante :

- un président : Madame le Maire ou son représentant désigné par arrêté ;
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux.

De plus, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- le Trésorier Principal Niort Sèvre ;
- un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- trois personnes présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées pour les candidats recherchés. Ces personnes étant désignées par le Président du jury.

Les personnes qualifiées désignées par le Président sont :

- un ingénieur du Conseil Général 79 pour la compétence *Fluide* ;
- un ingénieur du service patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Niort, pour la compétence *OPC* ;
- un architecte du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour la compétence *Architecture*.

Ces personnes interviennent à titre gracieux.

En l'absence confirmée du CAUE, le Cabinet BERTRAND Christophe d'Architecture domicilié 2 rue des loges 85200 FONTENAY LE COMTE, a été désigné par arrêté du 28 octobre 2010 membre du jury à voix consultative en sa qualité d'Architecte.

Le Cabinet BERTRAND a accepté de participer aux deux jurys de cette consultation.

Afin de dédommager l'architecte des frais occasionnés par cette prestation, une indemnité doit lui être versée. Pour les deux jurys, elle est fixée à 498,50 € TTC, selon le détail ci-après :

- prestations : 448,50 €
- déplacements : 50,00 €

La dépense sera imputée sur le budget 2011 - Chapitre 02009002 - Fonction 0200 - Compte 2031.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à engager et à mandater la somme de 498,50 € TTC correspondant à l'indemnisation de l'architecte indépendant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**